



Canadian Council of
Child and Youth Advocates

Conseil Canadien des Défenseurs
des Enfants et des Jeunes

Alberta

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 780-422-6056

Courriel :
ca.information@ocya.alberta.ca

Colombie-Britannique

Représentant pour l'enfance et la
jeunesse

Sans frais : 1-800-476-3933
Courriel : rcy@rcybc.ca

Manitoba

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 204-988-7440

Courriel : info@manitobaadvocate.ca

Nouveau-Brunswick

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 506-453-2789

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 709-753-3888

Courriel : office@ocya.nl.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du Médiateur
Services pour la jeunesse

Tél. : 902-424-6780

Courriel : ombudsman@novascotia.ca

Nunavut

Représentant pour l'enfance et la
jeunesse

Tél. : 867-975-5090

Courriel : contact@rcynu.ca

Ontario

Bureau du Médiateur
Unité de l'enfance et de la jeunesse

Tél. : 416-325-5669

Courriel : cy-ej@ombudsman.on.ca

Île-du-Prince-Édouard

Commissaire et défenseur des enfants
Tél. : 902-368-5630

Courriel : voiceforchildren@ocyapei.ca

Québec

Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Tél. : 514-873-5146

Courriel : information@cddpj.qc.ca

Saskatchewan

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 306-933-6700

Courriel : contact@saskadvocate.ca

Yukon

Défenseur des enfants et des jeunes
Tél. : 867-456-5575

Courriel : annette.king@ycao.ca

DÉCLARATION AUX MÉDIAS

1^{er} juin 2021

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes reconnaît les 215 enfants découverts sur le site d'un ancien pensionnat en Colombie-Britannique

SASKATOON – Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes a été profondément attristé d'apprendre que 215 enfants ont été retrouvés dans des tombes anonymes sur le site d'un ancien pensionnat en Colombie-Britannique. « Nous comprenons la peine qui afflige les familles et les communautés. Que la découverte de ces enfants nous rappelle les conséquences dévastatrices des pensionnats sur les enfants, les familles et les collectivités autochtones, et qu'elle nous amène à nous concentrer sans réserve sur la vérité et la réconciliation en vue d'apporter un changement véritable à l'avenir, » a soutenu Lisa Broda, présidente du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

Par suite de la Commission de vérité et réconciliation, et à la lumière de son objectif visant à révéler les histoires découlant des impacts de la colonisation, en particulier les séquelles du régime des pensionnats indiens, cette découverte constitue un triste rappel des raisons pour lesquelles les Autochtones du Canada continuent de subir les conséquences de ces traumatismes. « Nous devons nous unir comme citoyens afin de reconnaître les maux du passé et de plaider en faveur de la concrétisation des appels à la justice lancés par la Commission de vérité et réconciliation, » a ajouté M^{me} Broda.

Les appels à l'action 71 à 76 de la Commission portent sur les enfants disparus et les renseignements sur l'inhumation, et la découverte de ces enfants ne constitue vraisemblablement que la pointe de l'iceberg. Ces appels à l'action implorent les gouvernements et les autres autorités à travailler ensemble pour :

- rendre disponibles tous les dossiers sur le décès d'enfants dont les autorités des pensionnats avaient la garde;
- fournir des ressources pour créer et tenir à jour un registre national de décès des élèves de pensionnats;
- établir et tenir à jour un registre en ligne des cimetières de ces pensionnats;
- informer les familles des enfants qui sont décédés dans les pensionnats du lieu de sépulture de ces enfants et les aider à tenir des cérémonies commémoratives ou à procéder à leur réinhumation;
- conformément à l'orientation et aux protocoles autochtones, élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures qui permettront de repérer, de documenter, d'entretenir, de commémorer et de protéger les cimetières des pensionnats ou d'autres sites où des enfants qui fréquentaient ces pensionnats ont été inhumés.

Le Conseil est déterminé à soutenir et à défendre les principes et les valeurs de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ainsi que de la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* dans sa déclaration pour répondre aux appels à l'action.

Pour assurer une réconciliation véritable et concrète, il est essentiel que le gouvernement appuie les collectivités et les dirigeants autochtones qui s'efforcent de trouver les enfants disparus et de donner suite aux appels à l'action et qu'il collabore avec eux. Chaque enfant compte.

« Encore une fois, notre histoire et ses répercussions intergénérationnelles nous ramènent à une réalité qui devrait tous nous hanter, et qui demeure un obstacle à la réparation, à la guérison et aux progrès que les enfants, les jeunes, les familles et les collectivités autochtones méritent pleinement, », a souligné M^{me} Broda.

-30-

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association de défenseurs des enfants, d'ombudsmans et de représentants nommés par le gouvernement dans les provinces et les territoires qui détiennent des mandats législatifs explicites visant à protéger les droits des enfants et des jeunes au Canada. Le gouvernement les nomme en tant qu'agents indépendants des corps législatifs dans leur province ou leur territoire.

Pour en savoir plus, consultez le site www.cccya.ca

Personne-ressource pour les médias :
Karen Topolinski, gestionnaire, Communications
ktopolinski@saskadvocate.ca